

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

Pièces à fournir

PRÉ-DEMANDE

- À enregistrer sur le site ants.gouv.fr : imprimer le récapitulatif de la pré-demande ou présenter le numéro de pré-demande en mairie.
* Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez remplir le formulaire sur place, au moment de votre rendez-vous

JUSTIFICATIF DE DOMICILE (moins d'un an)

- À vos noms et prénoms (ou ceux de votre époux(se)) :
- Facture ou échéancier GAZ, EDF, téléphone, avis d'imposition, assurance habitation ...
- La facture électronique imprimée est acceptée
- Si vous êtes hébergé :
- Une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

2 PHOTOS D'IDENTITÉ COULEUR

(de moins de 6 mois et non découpées)



Les cartes des **personnes majeures** délivrées entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013 sont prolongées de 5 ans supplémentaires, sur le territoire français.

Après fabrication, la CNI est à récupérer auprès du service instructeur sous 3 mois par l'intéressé(e), après quoi le gestionnaire des titres demande son rapatriement pour destruction. Soyez vigilant.

La demande de CNI se fait uniquement sur RDV du lundi au vendredi, ainsi que le samedi matin.

Tél : 05 53 81 04 07

RENOUVELLEMENT

- Ancienne carte d'identité
- Si périmée depuis plus de 5 ans : acte de naissance de - de 3 mois ou passeport sécurisé valide ou périmé depuis - de 5 ans ou non sécurisé périmé depuis - de 2 ans

PERTE OU VOL

- Acte de naissance de - de 3 mois ou passeport sécurisé périmé depuis moins de 5 ans ou non sécurisé périmé depuis moins de 2 ans
- Si possible, document avec photo : permis de conduire, carte vitale, de transport ...
- Déclaration de vol délivrée par la police ou déclaration de perte faite en mairie le jour du dossier
- Timbres fiscaux : 25€ (papier : buraliste ou dématérialisé : timbres.impots.gouv.fr)

1^{ère} DEMANDE

- Acte de naissance de - de 3 mois ou passeport sécurisé périmé depuis - de 5 ans ou non sécurisé périmé depuis - de 2 ans
- Si possible, document avec photo : permis de conduire, carte vitale, de transport ...

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

- Mariage** : acte de mariage ou acte de naissance avec mention de moins de 3 mois
- Divorce** : (pour les personnes souhaitant garder le nom de l'ex-conjoint(e)) Jugement de divorce autorisant la conservation du nom ou attestation de l'ex-conjoint(e) + copie de sa pièce d'identité
- Veuvage** : acte de décès

MAJEURS SOUS CURATELLE

- Décision de justice instaurant la tutelle ou curatelle
- Présence obligatoire du tuteur (+ pièce d'identité) pour la tutelle

MINEUR

- Pièce d'identité de la personne détentrice de l'autorité parentale (seule habilitée à effectuer la demande et le retrait de la CNI)
- Justificatif de domicile au nom du représentant légal
- Garde alternée : justificatif de domicile des 2 parents + copie CNI parent absent + jugement de divorce ou de séparation définitive ou attestation sur l'honneur co-signée
- Nom d'usage mineur : attestation co-signée des 2 parents + copie CNI parent absent
- Livret de famille